

DEPARTEMENT  
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de  
**JUGON LES LACS-  
COMMUNE  
NOUVELLE**  
2, Place du Martray  
22270

☎ 02.96.31.61.62

📠 02.96.31.69.08

[mairie@jugonleslacs-cn.fr](mailto:mairie@jugonleslacs-cn.fr)

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

### POUVOIRS :

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

**Absents** : M. Cédric BOUGON, excusé, Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Alexis POIDEVIN

Objet de la Délibération  
n°20221027-138

Date de la convocation et d'affichage : 21 octobre 2022

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 21                                  |

### - VENTE TERRAIN « Le Clairet »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande M. Christophe Chatton, qui souhaite acquérir un terrain communal cadastré 125 ZL 104 d'une superficie de 306 m<sup>2</sup> enclavé entre deux parcelles dont il est propriétaire : parcelles 125 ZL 108 et 106.

Considérant l'estimation des domaines et que la commune n'a pas usage de cette parcelle, le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle cadastrée 125 ZL 104 d'une superficie de 306 m<sup>2</sup> au prix de 160 € à M. Christophe Chatton, propriétaire des parcelles limitrophes.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits,  
Le Maire, Eric MOISAN


